

Utilisation du tabac, de l'alcool et de la marijuana

Pour donner suite à la légalisation de la marijuana au Québec le 17 octobre 2018 dernier, et la politique de nos assurances, voici nos règlements concernant l'utilisation du tabac, de l'alcool et de la drogue;

Tabac ;

- Il est interdit de fumer sur un terrain sportif utilisé par des enfants. La limite des 9 mètres doit être respectée.
- Il est interdit de fumer à dos de cheval, à moins de 9 mètres d'un cheval, ou dans un bâtiment occupé par des chevaux.
- Certaines écuries interdisent l'utilisation de la cigarette et la e-cigarette sur la totalité de leurs installations. Informez-vous !

Alcool ;

- Il est interdit de boire/consommer toute forme d'alcool dans un lieu public.
- Il est interdit de boire/consommer toute forme d'alcool à dos de cheval, à moins de 9 mètres d'un cheval, ou dans un bâtiment occupé par des chevaux.
- Il est interdit de monter à cheval sous l'influence de l'alcool.
- Certaines écuries interdisent de boire/consommer toute forme d'alcool sur la totalité de leurs installations. Informez-vous !

Marijuana ;

- Il est interdit de consommer de la marijuana dans un lieu public.
- Il est interdit de faire l'utilisation de la marijuana sous quelque forme que ce soit à moins de 9 mètres d'un cheval, d'un bâtiment, ou d'un terrain sportif utilisé par des enfants.
- Il est interdit de monter à cheval sous l'influence de la marijuana.
- Certaines écuries interdisent l'utilisation de la marijuana sur la totalité de leurs installations. Informez-vous!

Tout autre drogue;

- Interdit.

Conséquences;

- Carton jaune ou rouge ;
- Expulsion ;
- Contact avec les autorités.

Les arbitres, les membres de C.A de l'Association Horse-Ball Québec et tout employé ou propriétaire des lieux de compétition sont dans le droit d'agir face à une infraction aux règlements ci-haut.

Nous vous rappelons que votre sécurité et celle de vos chevaux esy notre priorité numéro un, et c'est dans cette optique que nous nous devons d'instaurer les règlements ci-haut.